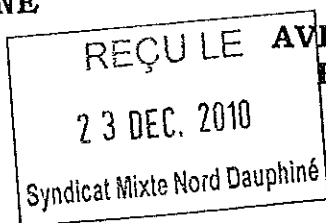


**SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE**  
1180 Chemin de Rajat  
BP 25  
38540 HEYRIEUX

N° 10/41

**AVENANT AU CONTRAT  
ECO-EMBALLAGES**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2010 s'est réuni en session ordinaire à Colombier Saugnieu, le 15 décembre de l'an deux mille dix sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 100 titulaires  
Votants : 59

### **PRESENTS :**

- ① - Communes en adhésion directe (2)
- ② - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (15)
- ③ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ④ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ⑤ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ⑥ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (15)

3 pouvoirs déposés



Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le contrat de programme de durée Barème D signé avec Eco-emballages arrivera à échéance le 31 décembre 2010.

Un nouveau contrat type (Barème E) est en cours de négociation entre Eco-emballages et les pouvoirs publics.

La philosophie principale des soutiens qui pourraient être versés aux collectivités est issue du Grenelle de l'environnement, et notamment sur l'aspect d'une participation encourageant l'augmentation des performances de tri, pour parvenir aux objectifs de recyclage.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer ce nouveau contrat pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 16 décembre 2010**

**Le Président  
M. NIVON**

